

Bonaventure, le 8 décembre 2020

AVIS AUX PARENTS

Bonjour,

La présente vise à vous informer de l'indexation du montant journalier des frais de service de garde conformément à la décision du gouvernement à cet effet.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021, les frais de garde pour un élève régulier demeurent inchangés, à 8,50 \$ par jour.

L'indexation sera soumise annuellement au 1^{er} juillet.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre direction d'école.



Samuel Johnson
Directeur du Service des ressources financières